



Réseau Sortir du nucléaire

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} au 14 juin 2023

Les deux propositions de modifications des statuts proposées ci-dessous seront votées séparément lors de l'AGE ouverte du 1^{er} au 14 juin.

Modifications des statuts proposé au vote

Point n°1 : Changement d'adresse

Le Réseau " Sortir du nucléaire s'est vu dans l'obligation de rechercher de nouveaux locaux pour l'équipe salariée, ces derniers devenant trop petits pour le nombre de personnes présentes physiquement sur Lyon.

Conformément aux Statuts le Conseil d'administration a voté le 20 janvier 2023 à 19h pour le changement de siège social à partir du 14 mars 2023 à l'adresse suivante :
PARC BENOÎT – Bâtiment B, 65/69 rue Gorge de Loup, 69009 Lyon.

Proposition est faite de modifier les statuts en ce sens :

Article 4 - Siège social

Son siège social est fixé au 9 rue Dumenge 69004 Lyon. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

Devient :

Article 4 - Siège social

Son siège social est fixé au PARC BENOÎT – Bâtiment B, 65/69 rue Gorge de Loup, 69009 Lyon. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

Précisions :

Ce déménagement n'a pas eu de conséquences sur notre engagement auprès de la SCI Un toit pour l'écologie, qui délègue la gestion des locaux associatifs historiquement occupés par le Réseau à la Fédération Ateliers, de laquelle nous gardons 96 parts.

Point n°2 : Délégation de signature du trésorier

Dans le cadre de son activité quotidienne, l'équipe du Réseau est amenée à gérer des dossiers administratifs, financiers et juridiques qui nécessitent régulièrement la signature de l'ensemble des membres du CA puisque, selon l'article 10.13 des statuts, la présidence est collégiale.

Cela rend particulièrement complexe certaines opérations nécessitant la signature de l'ensemble des membres du CA (délégation de signatures sur les comptes, gestion de contrats postaux, etc.). Afin de faciliter le travail de l'équipe salariée, le Conseil d'administration propose un ajout à l'article 10.13 de ses statuts.

Article 10.13 - Présidence collégiale :

Les administrateurs-trices titulaires exercent collégalement la présidence du Réseau "Sortir du nucléaire". **Le trésorier, élu par le CA selon les modalités du règlement intérieur, se voit délégué par ce dernier le pouvoir de signer l'ensemble des documents afférents à la gestion juridique, financière et administrative de la structure.**